

# ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Faire d'une « contrainte » réglementaire un atout au service de tous

1 JOUR, 7 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA  
CONSTRUCTION

CODE : TC10

## Objectifs de la formation

Respecter les principes de la conception universelle et les prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Evaluer l'accessibilité de l'existant

Proposer des pistes d'amélioration pour l'aménagement des voiries et des espaces publics

## Animée par

■ SZYJA Emilie

Designer d'espaces, consultante et formatrice,  
ESQUA

## Public concernés

■ Maître d'œuvre et architecte ; Assistant à maîtrise d'ouvrage ; AMO DD, OPC, MOD ; Maître d'ouvrage public ou privé ; Responsable de la voirie

## Critères d'admission

■ Aucun prérequis n'est nécessaire

## Prérequis

■ Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

■ Tarif général : 995,00 €HT

## Maîtriser les évolutions réglementaires de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

- Faire le point sur les derniers textes réglementaires relatifs au handicap et à l'accessibilité
- Connaître les différents plans de mise en accessibilité : plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), diagnostics accessibilité d'ERP et schémas directeurs d'accessibilité des transports publics (Sd'AP)

## Du handicap à l'usage

- Connaître les différents types de handicap et comprendre qui sont les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Focus sur la conception dite universelle : connaître les sept principes à respecter
- Connaître le rôle et l'importance de la concertation avec les usagers et notamment avec les commissions pour l'accessibilité

# Connaître les prescriptions techniques applicables pour la mise en œuvre de la voirie et des espaces publics : décrets, arrêtés et guides de retour d'expériences

- Respecter les règles de base pour les voies nouvelles
- Établir les diagnostics pour les voies existantes : état des lieux, analyse technique sur le terrain...
- Connaître les possibilités de dérogations le cas échéant

## Étude de cas et illustrations : évaluer l'accessibilité et proposer des pistes d'amélioration pour l'aménagement de voiries et espaces publics

- Mise en situation, visite à l'extérieur : évaluer concrètement les mises en œuvre réalisées sur site

### Dates

Paris	Lyon	Strasbourg	Bordeaux	Nantes	Marseille	Lille
16/06/2022	30/11/2022	30/11/2022	30/11/2022	30/11/2022	30/11/2022	30/11/2022
30/09/2022						
30/11/2022						

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

#### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistique@infopro-digital.com](mailto:logistique@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.